

<u>Public</u> : IDE libéral et salarié	<u>Pré requis</u> : Aucun	<u>Formateur</u> : Avocate depuis plus de 10 ans	
<u>Format</u> : présentiel	<u>Durée</u> : 1 jour	<u>Tarif</u> : 290€	<u>Prise en charge</u> :
Accessible aux personnes en situation de handicap	<u>Date et lieu</u> : selon le calendrier de l'Infci	Déjeuner offert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FIF PL</li> <li>• Autofinancement ouvrant droit à crédit d'impôt (formation des dirigeants)</li> </ul>
<u>Délai d'accès</u> : Inscription possible jusqu'à 10 jours avant le début de la formation (délai plus court : nous contacter)			

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différences entre responsabilité civile contractuelle et délictuelle
- Comprendre les situations engageant la responsabilité pénale de l'IDEL et les sanctions encourues selon l'infraction commise
- Identifier les situations relevant de la responsabilité disciplinaire et les sanctions prononcées en découlant

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Alternance de théorie et de pratique centrées sur les attentes et la réalité de l'exercice professionnel (méthodes affirmative, expositive et démonstrative).
- Nombreux cas pratiques (méthode active).

## MÉTHODES D'ÉVALUATION :

- Pré-test : évaluation diagnostique des connaissances avant la formation
- Post-test : évaluation diagnostique des acquis à l'issue de la formation
- Évaluation à chaud : satisfaction du stagiaire de la session de formation
- Évaluation à distance : auto-évaluation du stagiaire sur son niveau d'acquisition de connaissances et de compétences.

## PROGRAMME :

### Matinée 1 :

- Accueil – Présentation et attentes – Retour pré test
- La responsabilité civile contractuelle ou contrat de soins :
  - faute,
  - dommage,
  - lien de causalité
- La responsabilité civile délictuelle : conditions et causes d'exonération

### Après-midi 1 :

- Les grands principes de la responsabilité pénale
- Les caractéristiques des infractions et leurs sanctions
- La typologie des infractions :
  - violation du secret professionnel,
  - atteinte à l'intégrité corporelle,
  - non-assistance à personne en péril.
- La responsabilité disciplinaire :
  - manquements,
  - sanctions,
  - instances disciplinaires.
- Retour – Tour de table – Post-tests